

Vendredi 7 mai . 16h00 : **Chapelet** en l'église de Châteauneuf (*mois de mai*)  
. 16h30 : **Confessions** en l'église de Châteauneuf  
. 17h30 : Messe en l'église de Châteauneuf

**Samedi 8 mai** . 8h30 : Messe en l'église de Châteauneuf  
. 17h30 : Messe en l'église de Brissarthe

**Dimanche 9 mai : 6<sup>ème</sup> dimanche de Pâques**

. 9h30 : Messe en l'église de Châteauneuf  
. Pierre GOUFFIER et sa Famille

. 11h00 : Messe en l'église de Champigné

→ **MESSE DES FAMILLES**

**Tous les paroissiens sont invités : Petits et Grands**

- . Vivants et Défunts de nos Familles
- . Jean-Louis BOURY, sa Famille et ses amis
- . L'abbé Hubert JUBIN

. 12h15 : **Baptême** de : Camille GUILBERT



Nous recommandons à vos prières :

- . Mr Bernard DUVEAU, 87 ans, sépulture le 13 avril à Châteauneuf
- . M<sup>r</sup> Jacky DELAHAYE, 65 ans, sépulture le 14 avril à Champigné
- . M<sup>r</sup> Marcel NAVEAU, 85 ans, sépulture le 15 avril à Brissarthe
- . Mr Édouard LEBREC, 83 ans, sépulture le 22 avril à Châteauneuf
- . M<sup>r</sup> Paul LOYANT, 86 ans, sépulture le 23 avril à Châteauneuf



**NOTRE PROJET MISSIONNAIRE PAROISSIAL**

Suite au dépouillement de notre Consultation Paroissiale de fin 2020, l'EAP avait invité largement des acteurs de la vie paroissiale afin de réfléchir sur des choix de priorités de mission pour les 5 années à venir. Samedi 10 avril en l'église de Champigné, 3 groupes de 5 personnes ont réfléchi sur différents points. Notons que seuls 3 villages (Châteauneuf, Champigné et Marigné) sur les 13 relais que composent notre paroisse étaient présents. Merci aux correspondants principaux de ces 3 relais et aux représentants des associations ou mouvements qui ont fait le déplacement. L'EAP va maintenant travailler à partir de toutes les contributions qu'elle a reçues. Nos priorités missionnaires paroissiales seront publiées au moment de la Pentecôte 2021.

**SUR LE SITE DE NOTRE DIOCÈSE 49** : vous êtes invités à lire les articles suivants :

- . Neuvaine pour les vocations : débute le dimanche 25 avril
- . Pèlerinage sur les pas des Saints de France : de Nevers à Saumur en passant par Tours du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2021 – 02.41.22.48.59 ou 02.41.22.53.39
- . Lettre aux fidèles catholiques des Évêques de France sur la lutte contre la pédophilie

Vous souhaitez confier une intention de messe – **Permanences** :

- . **Châteauneuf** : Lundi et Vendredi de 10h à 12h - 13 rue des Fontaines - 02 41 69 84 89
- . **Champigné** : Mardi de 10h à 12h - 14 rue du Chanoine Pineau - 02 41 42 01 65
- . **Morannes** : Jeudi de 10h30 à 11h30 - Église (*Sacristie*)

Courriel : paroissesainteclair49@orange.fr

Site : <https://sainteclair49entremaeyenneetsarthe.diocese49.org/>



**Paroisse Sainte Claire  
entre Mayenne & Sarthe**

**- Doyenné des Trois Rivières -**

**FEUILLE PAROISSIALE  
du 25 avril au 9 mai 2021**

**Peut-il y avoir un droit à mourir ?**

Dans le débat actuel sur la fin de vie, se joue l'idée même que nous nous faisons de l'intangibilité de la vie humaine. La question est de savoir si un malade peut demander aux représentants légitimes du corps social de permettre qu'on le tue. En bref, faut-il légaliser l'acte de donner la mort à une personne qui le demande ?



Si la loi permet un jour que des médecins, ou d'autres professionnels, tuent des malades à leur demande ou à celle de leur famille, cela reviendra à dire que le meurtre peut être licite en certaines circonstances. Cela aura également pour conséquence qu'il faudra sans cesse redéfinir ce qu'est la souffrance physique ou psychique insupportable, et ce qu'est une fin de vie privée de dignité. On tombera alors de plus en plus dans la subjectivité. La valeur accordée à la vie humaine deviendra ainsi de plus en plus relative. Les groupes d'opinion et de pression militeront en permanence pour une interprétation de plus en plus libérale de la loi sur l'euthanasie.

Le combat de tout homme et la mission de tous les soignants sont pourtant clairs : ils consistent à soulager la souffrance des malades, pas à les tuer sur demande. La réponse au désarroi de la personne éprouvée dans sa santé physique ou son psychisme n'est-elle pas de lui redonner la force et les moyens de vivre ?

Si nous réfléchissons un tant soit peu, nous verrons qu'il n'y a eu des progrès médicaux majeurs dans l'histoire que dans la mesure où les chercheurs et les médecins se battaient pour sauver des vies. Quel sens aurait la recherche médicale – surtout lorsqu'elle nécessite des investissements colossaux pour des maladies peu rentables – si la mort devenait une option « thérapeutique » ? Quel désir de vie resterait-il au malade s'il savait, ayant donné antérieurement son accord légal, que l'attitude à son égard de ses proches et des soignants serait toujours prête à basculer dans un processus de mort médicalisée ? La relation de confiance entre malades et soignants serait détruite et, progressivement, seule la vie performante apparaîtrait comme digne d'être soignée et sauvée.

Les partisans de la transgression font toujours valoir au début que celle-ci sera fermement encadrée par la loi. Mais, nous le savons par expérience : la loi est sans cesse livrée aux amendements défendus par les lobbys. Ce fut le cas pour l'avortement, ce le serait pour l'euthanasie. Sans compter les pratiques sociétales illicites nées d'interprétations très libérales des silences et des failles d'une loi. Sans compter enfin la jurisprudence mise en place par des arrêts de justice contradictoires et parfois complaisants.

L'interdit du meurtre est fondamental pour toute civilisation. Sans lui, notre société deviendrait invivable. Le droit à la vie de la personne serait infailliblement livré tôt ou tard aux appréciations des juristes, des législateurs, des médecins et des actionnaires des grands laboratoires pharmaceutiques. Est-ce cela que nous voulons ?

Les grandes démocraties ne sont pas à l'abri de dérives compassionnelles perverses ! L'histoire de la stérilisation forcée des malades mentaux en Suède, Norvège, Finlande et Danemark et de la stérilisation volontaire des indigents contre rémunération en Inde nous le prouve suffisamment dans l'histoire récente du 20<sup>e</sup> siècle !

Souvenons-nous aussi qu'en 1933, les nazis avaient choisis de stériliser leurs malades mentaux (suivant en cela l'exemple des États-Unis, en 1907) ; puis, en octobre 1939, ils décidèrent légalement de les tuer. " Et le 1<sup>er</sup> octobre 1939, une lettre d'A. Hitler (datée curieusement du 1<sup>er</sup> septembre 1939) donne l'autorisation aux médecins « d'accorder une mort miséricordieuse aux malades qui auront été jugés incurables selon une appréciation aussi rigoureuse que possible » " (Site internet de l'Association contre l'abus psychiatrique). Seules les Églises catholique et protestante avaient vigoureusement réagi à l'époque et étaient parvenues à faire reculer le monstre.

Redisons-le. Il ne s'agit en aucune façon de laisser le malade souffrir. La loi actuelle sur la fin de vie (Loi Jean Léonetti, promulguée le 22/04/2005) répond à cette priorité de soulager le malade ; elle interdit également tout acharnement thérapeutique lorsqu'il n'y a plus d'espoir de guérison. De même, le développement d'unités de soins palliatifs répond parfaitement à cette demande de mourir humainement. Il permet également de prendre en charge le désarroi des familles des malades.

Rappelons, enfin, que le but de la médecine est de soulager et, si possible, de guérir les malades ; pas de les tuer. Cela fait toute la différence !

Saint Paul écrit dans son épître aux Romains : « *Aucun d'entre nous ne vit pour soi-même, et aucun ne meurt pour soi-même : si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur ; si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur. Dans notre vie comme dans notre mort, nous appartenons au Seigneur.* » (Rom. 14,7-8).

Abbé Henri de Kersabiec, curé

## ~ AGENDA ~

### CHAPELET : MOIS DE MAI MOIS DE MARIE

- . Lundi à 10h30 : Chapelet en l'église de Champigné (*chaque lundi du mois de mai : 3, 10, 17, 24 et 31 mai*)
- . Jeudi à 10h00 : Chapelet en l'église de Soeudres (*toute l'année*)
- . Vendredi à 16h : Chapelet en l'église de Châteauneuf (*chaque vendredi du mois de mai : 7, 14, 21, 28 mai*) - ANOTER : les Confessions individuelles seront à 16h30

### RENCONTRE CATÉ + ÉVEIL À LA FOI :

- . Dimanche 9 mai: RDV 10h45 lors de la Messe des Familles → *au dos de la feuille*

### RENCONTRE de l'Équipe d'Animation Paroissiale (EAP)

- . Mardi 11 mai : 9h00/12h00 à la Maison paroissiale à Châteauneuf



## ~ CÉLÉBRATIONS ~

- Vendredi 23 avril . **16h30** : Confession en l'église de Châteauneuf  
 . 17h30 : Messe en l'église de Châteauneuf

- Samedi 24 avril** . 8h30 : Messe en l'église de Châteauneuf  
 . 17h30 : Messe en l'église de Sceaux d'Anjou  
 . Familles GUILLEUX-LORIOT-BERTHO

### **Dimanche 25 avril : 4<sup>ème</sup> dimanche de Pâques**



- . 9h30 : Messe en l'église de Châteauneuf  
 . Odette ÉMERIAU-GRUAU  
 . Henri GUINOISEAU (*2<sup>e</sup> messe anniversaire*) et les Familles GUINOISEAU-CHEVÉ  
 . En actions de grâce  
 . Raphaël PINEAU, Vivants et Défunts de sa Famille  
 . Remerciement à la S<sup>te</sup> Vierge, Vivants et Défunts d'une Famille
- . 11h00 : Messe en l'église de Champigné  
 . Raphaël PINEAU, Vivants et Défunts de sa Famille

- . 12h15 : Baptême de : Eloan FOUCHER

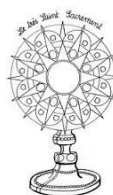
- Mardi 27 avril . 17h30 : Messe en l'église de Marigné  
 Mercredi 28 avril . 17h30 : Messe en l'église de Morannes  
 Vendredi 30 avril . 16h00 : Confessions en l'église de Châteauneuf  
 . 17h30 : Messe en l'église de Châteauneuf

### **Samedi 1<sup>er</sup> mai**

- . 8h30 : Messe en l'église de Châteauneuf
- . 11h00 : Baptême en l'église de Juvardail : Clémence BRÉARD
- . 17h30 : Messe en l'église de Cherré  
 . Famille LÉRIDON- RIOUX

### **Dimanche 2 mai : 5<sup>ème</sup> dimanche de Pâques**

- . 9h30 : Messe en l'église de Châteauneuf  
 . Vivants et défunts des familles MENU-GAUTIER
- . 11h00 : Messe en l'église de Champigné  
 . Vivants et Défunts de nos Familles  
 . Mr Jacky DELALHAYE *messe souvenir*  
 . André MILET et sa Famille  
 . Christiane LEMONIER
- . 15h/17h: **Exposition et Adoration du Saint Sacrement**  
 en l'église de Châteauneuf  
 → *Prière silencieuse. Possibilité de se confesser*



- Lundi 3 mai . 10h30/11h : **Chapelet** en l'église de Champigné (*mois de mai*)  
 Mardi 4 mai . 17h30 : Messe en l'église de Marigné  
 Mercredi 5 mai . 17h30 : Messe en l'église de Morannes



.../...